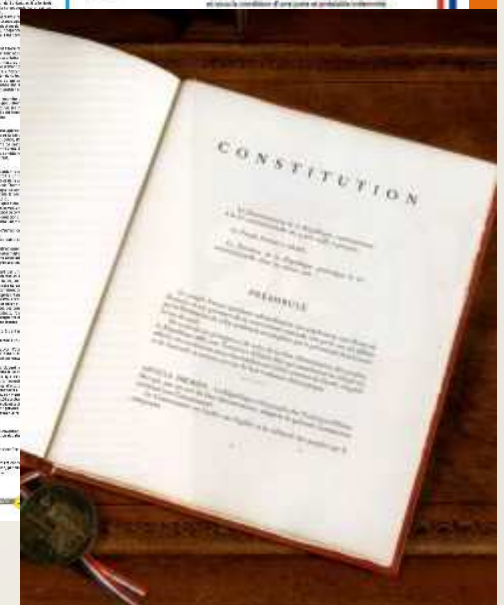




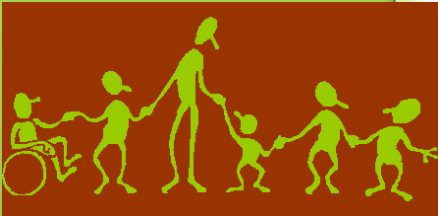
# Education Civique et morale

**BO n° 26 du 25 juin 2015**

# Les textes fondateurs



# Le programme d'enseignement moral et civique

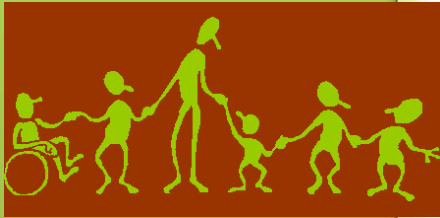


L'enseignement moral et civique doit *favoriser le développement d'une aptitude à vivre ensemble dans une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.*

Un parcours citoyen sera construit autour :

- De l'enseignement moral et civique
- De la charte de la laïcité
- D'une éducation aux médias et à l'information

# Les finalités

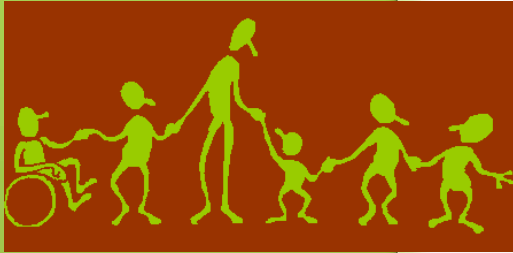


L'éducation morale et civique vise l'acquisition d'une culture morale et civique et d'un esprit critique.

Cet enseignement articule :

- Des valeurs : liberté, égalité, fraternité, laïcité, la solidarité, l'esprit de justice, le respect et l'absence de toutes formes de discriminations.
- Des savoirs : les connaissances (littéraires, scientifiques, historiques, juridiques, ...) instruisent et éclairent les choix et l'engagement éthique et civiques des personnes.
- Des pratiques : la mise en activité est indispensable à cet enseignement. Des situations pratiques sont proposées.

# Les principes généraux



L'éducation morale ne se fait pas qu'à l'école, elle commence dans la famille.

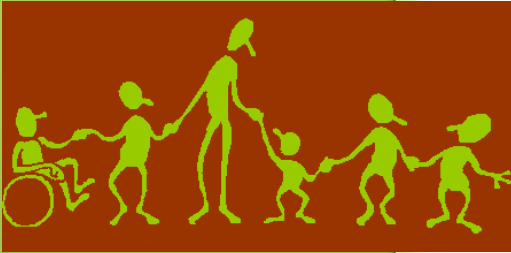
L'enseignement moral et civique porte sur les principes et valeurs nécessaires à la vie commune.

Transmettre et faire partager les valeurs de la République acceptées par tous.

Cet enseignement se fait dans un cadre laïque et neutre.

Tous les enseignements et toutes les dimensions de la vie scolaire sont concernés.

# Les principes spécifiques



## Principe d'autonomie :

- Penser et agir par soi-même et avec les autres.
- Argumenter ses positions et ses choix.

## Principe de discipline :

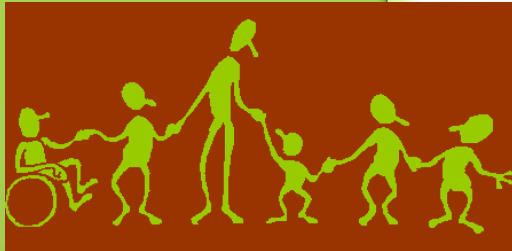
- Comprendre le bien fondé des règles.
- Respecter les règles

## Principe de coexistence des libertés :

- Connaître le pluralisme des opinions, des convictions, des croyances et des modes de vie.

## Principe de la communauté des citoyens :

- Construire du lien social et politique.



## La mise en œuvre

Discussion, argumentation, projets communs, coopération

Des horaires dédiés dans l'emploi du temps mais tous les domaines disciplinaires contribuent à cet enseignement.

Les étapes du développement de l'enfant sont prises en compte. Les objets étudiés sont repris et les acquis consolidés.

Les travaux de groupe et les projets interdisciplinaires sont valorisés.

L'évaluation doit porter sur les compétences et non sur les comportements.



# L'architecture

## **La sensibilité : soi et les autres**

### Objectifs de formation

1. Identifier et exprimer en les régulant ses émotions et ses sentiments.
2. S'estimer et être capable d'écouter et d'empathie.
3. Se sentir membre d'une collectivité

## **Le droit et la règle : des principes pour vivre avec les autres**

### Objectifs de formation

1. Comprendre les raisons de l'obéissance aux règles et à la loi dans une société démocratique.
2. Comprendre les principes et les valeurs de la République française et des sociétés démocratiques

## **Le jugement : penser par soi-même et avec les autres**

### Objectifs de formation

1. Développer les aptitudes à la réflexion critique : en recherchant les critères de validité des jugements moraux ; en confrontant ses jugements à ceux d'autrui dans une discussion ou un débat argumenté.
2. Différencier son intérêt particulier de l'intérêt général.

## **L'engagement : agir individuellement et collectivement**

### Objectifs de formation

1. S'engager et assumer des responsabilités dans l'école et dans l'établissement.
2. Prendre en charge des aspects de la vie collective et de l'environnement et développer une conscience citoyenne, sociale et écologique.



## Cycle 2

### La sensibilité : soi et les autres

#### Objectifs de formation

1. Identifier et exprimer en les régulant ses émotions et ses sentiments.
2. S'estimer et être capable d'écoute et d'empathie.
3. Se sentir membre d'une collectivité.

Connaissances, capacités et attitudes visées	Objets d'enseignement	Exemples de pratiques en classe, à l'école, dans l'établissement
1/a - Identifier et partager des émotions, des sentiments dans des situations et à propos d'objets diversifiés : textes littéraires, œuvres d'art, la nature, débats portant sur la vie de la classe.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Connaissance et reconnaissance des émotions de base (peur, colère, tristesse, joie).</li><li>- Connaissance et structuration du vocabulaire des sentiments et des émotions.</li><li>- Expérience de la diversité des expressions des émotions et des sentiments.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Apprendre les techniques des « messages clairs » pour exprimer ses émotions vis-à-vis de ses pairs.</li><li>- Jeu théâtral, mime.</li><li>- Les langages de l'art : expression artistique et littéraire des émotions.</li></ul>
1/b - Se situer et s'exprimer en respectant les codes de la communication orale, les règles de l'échange et le statut de l'interlocuteur.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Travail sur les règles de la communication.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les conseils d'élèves.</li></ul>
2/a - Prendre soin de soi et des autres.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le soin du langage : langage de la politesse.</li><li>- Le soin du corps, de l'environnement immédiat et plus lointain.</li><li>- Le soin des biens personnels et collectifs.</li><li>- L'intégrité de la personne.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Arts visuels : le portrait et l'autoportrait (connaissance de soi et des autres).</li><li>- Prendre conscience de son corps et du corps des autres à travers des activités de danse.</li></ul>
2/b- Accepter les différences.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le respect des pairs et des adultes. Les atteintes à la personne d'autrui (racisme, antisémitisme, sexisme, xénophobie, homophobie, harcèlement...).</li><li>- Le respect des différences, interconnaissance, tolérance.</li><li>- La conscience de la diversité des croyances et des convictions.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les racismes : avec des supports créés par des fondations et associations agréées par le ministère de l'éducation nationale.</li><li>- La situation de handicap et la pratique de l'inclusion scolaire.</li></ul>
3/a - Identifier les symboles de la République présents dans l'école.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Connaître les valeurs et reconnaître les symboles de la République française : le drapeau, l'hymne national, les monuments, la fête nationale.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Arts visuels : Marianne, le drapeau national dans les œuvres d'art.</li></ul>
3/b- Apprendre à coopérer.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Initiation aux règles de la coopération.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Coopérer au sein d'un projet de classe.</li><li>- Accepter le partage des tâches dans des situations de recherche (grammaire, conjugaison, mathématiques...), de coopération (EPS, éducation musicale, arts visuels...) ou d'expérimentation (sciences).</li><li>- Chanter, en comprenant le contexte de leur écriture</li></ul>



## Mise en place du parcours citoyen

Il doit permettre aux élèves de comprendre le principe de laïcité, en s'appuyant notamment sur la **Charte de la laïcité à l'École**, qui sera **présentée aux élèves et à leurs parents à la rentrée scolaire et signée par eux** pour attester la reconnaissance par chacun de ses principes. Pour mettre en œuvre le principe de laïcité et promouvoir une pédagogie de la laïcité dans l'ensemble des temps de la vie scolaire, **un livret dédié sera disponible dans toutes les écoles** et les établissements du second degré



# La charte de la laïcité

**1** La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

**2** La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

## •• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE ••

**3** La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

**4** La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

**5** La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ses principes.

# CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

*La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.*

**6** La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

**7** La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

**8** La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

**9** La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

**10** Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

**11** Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

## •• L'ÉCOLE EST LAÏQUE ••

**12** Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

**13** Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

**14** Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

**15** Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

